



Ecoles européennes
Bureau du Secrétaire général

Secrétariat général

Réf. : 2006-D-296-fr-8

Orig. : EN

Accueil des nouveaux Inspecteurs

**APPROUVE PAR LE CONSEIL SUPERIEUR DES ECOLES EUROPEENNES DES 15
ET 16 AVRIL 2008 – HELSINKI**

Ecoles européennes – Accueil des nouveaux Inspecteurs

Contexte

Chaque nouvel Inspecteur apporte aux Conseils d'inspection des Ecoles européennes un éventail d'expériences et d'expertise issu de divers contextes éducatifs. Ceci dit, les nouveaux membres des Conseils d'inspection assument des missions et responsabilités supplémentaires et ont besoin d'un accompagnement pour se familiariser avec le système des Ecoles européennes et remplir leurs nouvelles fonctions. Afin d'appuyer les nouveaux Inspecteurs, les Conseils d'inspection ont mis sur pied un groupe de travail chargé de concevoir un programme d'orientation adapté. Le présent document avance un cadre de pratiques pour l'orientation des nouveaux Inspecteurs.

Le cadre du programme d'orientation

L'espoir est que, dans le droit fil du cadre énoncé ici, les Conseils d'inspection continueront d'élaborer de nouvelles approches d'orientation visant à habiliter les Inspecteurs à s'acquitter efficacement de leur mission et à assumer leurs responsabilités spécifiques au sein du système des Ecoles européennes.

La cadre aborde trois domaines clés :

- Ø Les principes fondamentaux de l'orientation ;
- Ø Les éléments de l'orientation ; et
- Ø Les responsabilités au sein du processus d'orientation.

Les objectifs de l'orientation

Les nouveaux venus ont besoin, dès leur prise de fonctions en tant qu'Inspecteurs et dans les premiers temps de leur activité au sein des Conseils d'inspection, d'une assistance variée afin d'acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires pour s'adapter au fonctionnement spécifique de celui-ci et assumer les missions et les responsabilités d'Inspecteur au sein du système des Ecoles européennes. C'est cet appui qui permet aux nouveaux Inspecteurs à s'insérer dans les travaux des Conseils d'inspection. L'orientation motive les nouveaux Inspecteurs à s'investir activement dans la poursuite du développement du système des Ecoles européennes.

Les principes du processus d'orientation

- Ø Le processus d'orientation transmet la culture, les valeurs et l'éthique du Conseil d'inspection et du système des Ecoles européennes ;
- Ø Le processus d'orientation communique les informations relatives à la structure, aux pratiques et aux politiques du système des Ecoles européennes
- Ø Le processus d'orientation identifie et aborde les besoins pertinents en termes de formation et de perfectionnement individuel ;
- Ø Le cas échéant, le processus d'orientation prévoit une formation formelle et informelle ;

Méthodes d'orientation

La responsabilité de l'orientation incombe conjointement au Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes (BSGEE) aux Conseils d'inspection.

Chaque année, la Présidence des Conseils d'inspection contacte les Inspecteurs qui ont rejoint le système des Ecoles européennes afin d'organiser une journée d'orientation à leur intention. Dans la mesure du possible, afin d'éviter des coûts supplémentaires pour le BSGEE, cette journée est adossée à une autre réunion ou à une visite d'Ecole.

Le cadre d'orientation associe démarches formelles et informelles. L'approche formelle consiste en la transmission d'informations concernant le système. Elle a lieu lors d'une journée d'orientation au cours de laquelle les nouveaux Inspecteurs reçoivent des informations concernant le système et leurs nouvelles missions et responsabilités. Le programme de cette journée est interactif, donnant la possibilité aux nouveaux Inspecteurs de poser des questions et de solliciter des éclaircissements sur divers aspects pertinents du système.

L'approche informelle encourage les nouveaux Inspecteurs à collaborer avec leurs collègues dans les écoles ainsi qu'au sein de groupes de travail. L'approche la plus performante consiste à former des binômes, chaque nouvel Inspecteur étant accompagné d'un collègue plus expérimenté. Des dispositifs de parrainage pourraient être mis en place afin d'aider les nouveaux Inspecteurs à acquérir de l'expérience dans divers types de situations d'apprentissage, voire inclure des visites d'écoles et l'observation de visites d'inspections en équipe. Parmi les formats d'orientation à encourager aux Ecoles européennes, on notera les initiatives visant spécifiquement à mettre les nouveaux Inspecteurs dans des situations d'apprentissage pertinentes pour les Ecoles européennes, la démonstration par l'exemple des compétences requises, la mise en place d'un climat qui encourage les nouveaux Inspecteurs à poser des questions, la garantie d'accès aux sources d'information et les dispositifs de parrainage.

Le programme de la journée d'orientation peut par exemple aborder les thématiques suivantes :

Les organes administratifs des Ecoles européennes :

- Ø Conseil supérieur (en formation élargie et non élargie) ;
- Ø Comités pédagogiques ;
- Ø Comité administratif et financier.

Le Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes (BSGEE) :

- Ø Organisation du BSGEE ;
- Ø Personnel du BSGEE et ses fonctions ;
- Ø Coordonnées du BSGEE.

Le Conseil d'inspection :

- Ø Coordonnées ;
- Ø Informations pratiques inhérentes à la mission de l'Inspecteur ;
- Ø Thématiques abordées lors des réunions du Conseil d'inspection.

Informations concernant les structures et l'enseignement aux Ecoles européennes (Lignes directrices au cycle primaire, document 2006-D-105-fr-5) :

✓ Structures :

- Ø Ecoles ;
- Ø Sections linguistiques ;
- Ø Catégories ;
- Ø Tableau d'équivalence du cursus scolaire dans les Etats membres ;

✓ Enseignement¹ :

- Ø Matières enseignées, programmes ;
- Ø Emploi du temps et préparation des cours ;
- Ø Approche de l'enseignement et méthodologies ;
- Ø Evaluation ;
- Ø Elèves en difficulté : aide à l'apprentissage, SEN.

Informations complémentaire relatives au cycle secondaire :

* Baccalauréat européen

Règlement du Baccalauréat européen, Chapitre E, Article 5 (réf. 84-D-68-fr).

Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen (réf. : 2007-D-227-fr-1).

¹ Une liste des documents utiles concernant les Ecoles européennes est diffusée régulièrement.
2006-D-296-fr-8

Informations concernant les visites d'Ecoles :

- Ø Informations pratiques concernant les visites dans les Ecoles (préavis, rencontre avec le Directeur adjoint, l'économiste et les enseignants, etc.) ;
- Ø Comment compléter les formulaires de remboursement des frais de déplacements ;
- Ø Comment contacter les Ecoles ;
- Ø Où loger pendant les visites ;
- Ø Informations concernant les inspections en équipe.

Les Directeurs et Directeurs adjoints :

- Ø Coordonnées ;
- Ø Retour d'informations aux Directeurs et Directeurs adjoints ;
- Ø Rapports sur les enseignants sollicitant la prolongation de leur contrat.

Le Site internet des Ecoles européennes :

- Ø Informations disponibles sur le site (Recueil des décisions du Conseil supérieur, statuts et programmes) ;
- Ø Informations disponibles sur le Portail d'apprentissage.

DADEE :

- Ø Informations à caractère général concernant DADEE ;
- Ø Procédure de désignation des documents ;
- Ø Comment accéder aux documents sur le système.

Les informations ci-dessus sont transmises en temps utile aux nouveaux Inspecteurs par un représentant du BSGEE avec l'appui de membres du Conseil d'inspection.

Les technologies modernes offrent des solutions de plus en plus souples pour les apprenants qui peuvent désormais accéder aux informations au moment précis où ils en ont besoin. Toutefois, les contacts sociaux constituent un volet essentiel de l'orientation et apportent une dimension que la formation basée sur les technologies ne peut apporter. Il convient dès lors de prévoir des approches variées et des moments de prise en charge des besoins individuels des nouveaux Inspecteurs et membres des équipes d'inspection.

Le présent document est évolutif et pourra être révisé et adapté en fonction de l'évolution des besoins des nouveaux Inspecteurs.